



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION

23/04/2026

DATE D’AFFICHAGE

23/04/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	21
VOTANTS	22

N° 2026-072-19

L’an deux mille vingt-six,
le Mercredi vingt-neuf avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Pierre ARMAND, Isabelle AMARIGLIO, Bastien BODOT, Hélène FAVART, Joseph MASSARD, Hélène CALAC, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume BRIERE DE LA HOSSERAYE, Mylène BEYAERT, Christian COURTES, Alain PLAIDEAU, Fatima RYARE, Jean-Louis ESTELLON, Ingrid DUPUIS, Johanna GUARCH-FERRER, Elsa BANCET, Ludovic BAUDISSION, Florian DARMANDE et Djimmy GABURRI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Sylvie BASTIDE, a donné procuration à Bastien BODOT.

Absents :

Martine BOLIN-SIMIAN

Madame Isabelle AMARIGLIO a été élue Secrétaire.

OBJET :

VOTE DE SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu’il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l’aide financière de la Ville, et que les associations et organismes concernés participent au développement d’actions d’intérêt local, décide d’allouer pour l’année 2026 les subventions suivantes, dont les crédits nécessaires aux comptes 657382 et 65748 seront votés au Budget Primitif 2026 :

- Action Solidaire de Proximité - ASP => 600 €
 - Refusé à l’unanimité
- Union Nationale des Combattants – UNC Section de Bras => 2 000 € (1000 € pour l’année 2025 et 1000€ pour l’année 2026)
 - Adopté à l’unanimité
- Association « Souvenir Français » de Bras => 300 €
 - Adopté à l’unanimité
- Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Var =>
 - Refusé à l’unanimité

Il est précisé qu’il n’y a pas de Conseillers Municipaux présents ou représentés membres d’un bureau des dites associations.

.../...



.../...

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
transmission et de la publication le 04 Mai 2026.

Le Maire,

